Vol. XVII. Saint-Boniface, Manitoba, 12 Avril 1888 No. 26.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne..... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

AUX DAMES DE SAINT-BONIFACE ET DES PAROISSES ENVIRONNANTES !

Nous désirons attirer votre attention sur le fait que nous avons ajouté à nos autres départements celui des modes. Comme c'est notre première saison dans cette ligne, vous pouvez compter voir chez nous les dernières façons Françaises, Anglaises et Américaines.

Nous avons eu l'heureuse chance de nous assurer des services de Melle McMullen, (autrefois chez Alexander, de cette ville), comme première modiste. Melle McMullen est trop favorablement connue des Dames de Winnipeg pour qu'il nous soit nécessaire de la recommander.

Respectueusement à vous,

PRESTON & NORRIS.

3m.5.4.88 **Remarquez l'adresse :---Maison d'un seul prix, vis-a-vis le bureau de poste, 452 rue Principale, Winnipeg.**

— LE —

MAGASIN BLEU

426 RUE PRINCIPALE,

WINNIPEG.

AU PUBLIC.

Un fonds considérable de Banqueroute acheté à 50 cents dans la piastre, et se vendant aussi à moitié prix.

Voyez les prix suivants :

Des Habillements valant $18.00 pour	$9.00.
Des Habillements valant $15.00 pour	7.50.
Des Habillements valant $13.00 pour	6.50.
Des Habillements tout laine, pour enfant, valant $5.50 pour	2.75.
Des Habillements tout laine, pour jeunes gens, valant $12.50 pour	6.50.
500 Paires de Pantalons de toutes grandeurs, valant $4.50 pour...	2.25.
500 Paires de Pantalons valant $6.50 pour	3.75.

Venez et jugez par vous-mêmes.

L'assortiment de Pantalons le plus beau et le meilleur marché qui soit à Winnipeg.

N'oubliez pas l'endroit :

LE MAGASIN BLEU, 426 rue Principale Winnipeg.

3m 1,10,35

J. B. LAUZON,

Boucher,

Coin de l'Avenue Tache et de la Rue Dumoulin.

EN GROS ET EN DETAIL.

Toujours en mains des viandes de première qualité.

BŒUF, - VOLAILLE, - MOUTON, - LARD, SOUCISSES, - VIANDE FUMÉE, - VEAU, ETC., ETC., ETC.

VACHES A LAIT ET BŒUFS DE TRAVAIL

A vendre en tout temps.

Nous achetons, AU COMPTANT, tous les produits de la campagne.

1an 16 2.88. J. B. LAUZON.

GRAINES, GRAINES.

KEITH & CIE.,

214 Rue Principale, 6me porte au nord du Bureau de Poste, Winnipeg.

3m. 15.3.88.

PHARMACIE SAINT-BONIFACE

M. le Dr Lambert ayant fait l'acquisition de la "Pharmacie Saint-Boniface," connue comme la pharmacie de MM. Fafard et Cie., tiendra comme par le passé toutes

— ESPÈCES DE —

MÉDECINES PATENTÉES, ARTICLES DE TOILETTE, PARFUMERIE, ETC., ETC.

Le Dr Lambert tiendra ses bureaux à la pharmacie durant le jour et verra lui-même à ce que les prescriptions soient minutieusement remplies,

Tout au Comptant.

La pharmacie sera ouverte le jour et la nuit et les dimanches, les heures d'offices divins exceptées. jno 15.3.88.

UN CONSEIL AUX MÈRES.—Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les pleurs et les gémissements d'un enfant souffrant de la dentition. S'il en est ainsi allez immédiatement chercher une bouteille du Sirop Calmant de Mme Winslow, pour la dentition des enfants. Son effet est inappreciable. Il soulagera immédiatement le petit malade. Mères, vous pouvez compter sur lui il n'y a pas a se méprendre à ce sujet. Il guérit la dysenterie et la diarrhée, règle l'estomac et les intestins, guérit les coliques, amolit les gencives, diminue l'enflammation et donne de la force et de l'énergie à tout le système. Le sirop calmant de Mme Winslow pour la dentition des enfants, est agréable au goût, et la prescription est donnée par un des plus vieux Médecins des femmes et nourrices dans les Etats-Unis. Il est en vente chez tous les Droguistes du monde entier. Prix vingt cinq centins la bouteille.

Demandez le sirop Calmant de Mme Winslow, et n'en prenez pas d'autre sorte. lan.13.5.86.

Le Grand Remede Francais

LES PILULES PÉRIODIQUES DU DR LEDUC.

RÉCOMPENSE.—Les dames qui feront usage de ces pilules pendant une période raisonnable, et d'après les instructions, et qui ne seront pas guéries de quelqu'une des maladies pour lesquelles elles sont recommandées, seront remboursées de leur argent sur demande faite à notre bureau, mais elles ne doivent pas faire usage des pilules pendant la grossesse. Ces pilules sont composées de médicaments les plus purs et reconnus pour agir directement sur les organes genitaux des femmes. Elles sont enveloppées dans des capsules à l'épreuve de l'air, et de cette manière elles peuvent conserver toute leur force et leur efficacité pendant des années sous tous les climats.

Assurez-vous que l'on vous donne la véritable pilule Périodique du Dr Leduc.

McGOWN & COCKBURN,
888, Rue Principal, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.
Correspondance sollicitée.
6m 30,12,86

EDOUARD GUILBAULT

FERBLANTIER-COUVREUR

Avenue Provencher, Saint-Boniface

Porte voisine de F. E. Verge, Saint-Boniface.

M. Guilbault informe ses pratiques et le public en général qu'il a ouvert son établissement et qu'il exécutera, sous le plus court délai, toutes les commandes que l'on voudra bien lui confier, à des prix réduits.

6m 11,8,87

Dr A. F. DAME.

BUREAU :

No. 3, *RUE DU MARCHÉ*,

WINNIPEG.

(Ancienne résidence du Dr Dufresne.)

1m.1.12.87. Numéro du téléphone, 400.

REPRODUCTIONS.

LE PRINTEMPS.

Enfin l'hiver n'est plus. Aux longs jours de tristesse
Ont succédé partout le charme et l'allégresse.
Nos côteaux, nos vallons, cachés sous les frimas
Comme sous les replis du voile du trépas ;
Les parterres glacés, les cimes des montagnes
Nos fleuves enchaînés et nos froides campagnes
Ont reverdi, repris leurs cours majestueux
Aux baisers bienfaisants de l'astre lumineux.

Le pauvre sans asile, et couché sur la route,
Au souffle de l'hiver sans pain et vêtements,
N'ayant pour tout espoir que le cœur qui l'écoute,
Sourit dans sa misère et bénit le printemps !

Mais l'astre des beaux jours vers l'horizon s'incline
Son regard lumineux qui paraît hésiter
Au spectacle charmant que le printemps dessine,
Revêt de pourpre et d'or le ciel qu'il va quitter.

En ce moment des sons partis du sanctuaire
Ont éveillé l'écho du bourg silencieux ;
C'est pour l'enfant de Dieu l'instant de la prière
L'heure des saints élans vers la reine des cieux !
Devant l'hôtel en fleurs, la foule recueillie
Chante les gais refrains d'un généreux amour.
Remplis de confiance en la Vierge chérie,
Tous, en offrant leur cœur, l'invoquent tour à tour.

O riant Canada ! belle et grande nature,
Jamais le malheureux peut sans ravissements
Voir l'éclat de ton ciel et la riche parure,
Dont après les frimas reverdissent tes chames.

Pays de mes aïeux ! quel cœur pour d'autres plages
A quitter tes vallons peut jamais consentir ?
A l'ombre de ton temple et près de tes rivages,
Patrie ! ô mes amours, je veux vivre et mourir.

PENSEES.

—On s'attend à tout et on n'est préparé à rien.

—Les signes de compassion et de bienveillance sont, dans quelques personnes, comme le canon de détresse qui vous dit que vous allez périr.

—Bénies soient les femmes qui croient ! Les femmes qui ne croient point ou qui ont peur de trop croire, que Dieu m'en garde !

—Il est peu d'hommes qui, en scrutant leurs actions, ne soient, bon gré, malgré, obligés d'y reconnaître l'influence de la femme.

—Les vertus qui doivent orner le cœur de la jeune fille fleurissent sous l'œil de l'Eternel Amour dans les prés verts de l'espérance chrétienne.

DE L'IMMORTALITÉ DE L'AME.

L'immortalité est si bien le fond de notre nature, qu'elle se traduit spontanément dans nos désirs et nos aspirations. Nous voulons obstinément vivre : vivre dans l'estime et l'admiration des hommes, vivre dans les cœurs de ceux que nous aimons, vivre par l'éclat de nos œuvres, vivre par le souvenir de nos bienfaits, vivre malgré l'austère expérience qui nous rappelle chaque jour que nous devons mourir. Eh oui, nous devons mourir ; et l'horreur que nous cause cette pensée, et la lutte formidable qui s'engage, pendant les quelques jours de notre existence terrestre, entre la vie et la mort, est une preuve invincible qu'il y a en nous une puissance réfractaire à la destruction.

La pâle ennemie du genre humain, malgré la sûreté de ses coups, ne peut nous arracher l'aveu de son triomphe ; à l'heure même où elle frappe, une voix ironique siffle en nous sa victoire, et s'écrie : Je ne mourrai pas tout entier. *Non omnis moriar.*

Depuis le jour où l'homme prévaricateur s'est courbé sous le poids de cette sentence : Tu mourras de mort *Morte morieris*, il a protesté, par des actes publics autant que par ses convictions intimes, contre la pensée que tout pouvait finir pour lui au tragique événement qui sépare les deux éléments de sa nature. Chez tous les peuples, nous rencontrons, près du dogme de la vie future, le culte des tombeaux, culte touchant et plein de révélations pour qui sait interpréter les actes publics de l'humanité religieuse, culte dans lequel les grandes et nobles âmes ont toujours vu la preuve évidente de notre immortalité. Car pourquoi ces honneurs rendus à une chair qui se pourrit, à des os arides, à une cendre stérile, si l'homme n'est intimement persuadé qu'une flamme incorruptible survit, et plane sur les tristes restes de ce qui fut notre corps ? Et d'où vient cette persuasion contre tous les enseignements de l'expérience, sinon d'une révélation divine, ou du moins du naturel désir d'être toujours que nourrit le cœur humain ? Et quand tout est sincère et véridique dans les mouvements spontanés d'une nature, comment celui-là serait-il un mensonge ?

J'interroge mon corps et je n'en reçois que des réponses de mort ; j'interroge la religion des peuples et je n'en reçois que des réponses de vie. Je lis mon immortalité dans les vastes nécropoles où les morts, respectueusement rangés, attendaient de la la terre, la visite suprême de la postérité ; du ciel, la visite du grand Dieu qui devait les juger. Je lis mon immortalité dans les grottes funéraires au fond desquelles coulait le sang des sacrifices Je lis mon immortalité dans les arbres gigantesques des forets américaines dont les branches flexibles agitent doucement les sépulcres des sauvages, comme les bras de mères les berceaux d'enfants endormis. Je lis mon immortalité dans les superbes mausolées qui demandent aux passants un souvenir et une prière pour ceux qui ne sont plus. Je lis mon immortalité dans les humbles tertres dont une main pieuse vient renouveler les fleurs et les couronnes ; les fleurs qui disent au mort de la part du vivant : Je t'aime toujours, au vivant de la part du mort : Respire toujours le parfum de mon amour ; les couronnes qui disent à l'humanité tout entière : Dans le duel de la vie et de la mort, le vainqueur n'est pas celui qu'on pense.

Respectez les tombeaux, c'est le livre du peuple. De ses mains naïves il en écrit les pages les plus touchantes, et en reçoit en échange des leçons salutaires qu'aucun enseignement ne peut remplacer. Malheur à vous, si vous sacrifiez à l'hygiène du corps, l'hygiène de l'âme, vous pourrez apprendre à vos dépens, ce que c'est qu'un peuple qui oublie ses tombeaux.

Mais non, j'ai foi dans le cœur du peuple ; il n'oubliera pas ses chers cimetières. Si loin que vous les exiliez, il prendra sur son pain pour aller les visiter et les fleurir encore, pour y apprendre et redire à toutes les générations : La chair de l'homme tombe à terre et se flétrit comme l'herbe des champs, mais son âme immortelle subsiste et repose dans le sein de Dieu : l'homme est plus fort que la mort, l'homme est plus grand que le temps.

R. P. MONSABRÉ.

NOTRE-DAME DE LA FAMILLE.

Il y avait Amel, le pasteur, et Penhor la blonde, sa femme, qui demeurait en la paroisse de Saint-Vinol, présentement noyée dans la baie de Cancale. Ils s'aimaient bien. Penhor était bonne et jolie, Amel était fort et bon ; c'était lui qui portait la statue de la Vierge Marie à la procession de la mi-août. Ils n'avaient point d'enfant, et cela faisait leur tristesse.

Une fois qu'Amel revenait tout soucieux des champs, il trouva Penhor qui pleurait, et devinant bien pourquoi, il lui dit :

—Ma chère femme, vois-tu, ce ce serait de tisser un beau voile à Marie toujours vierge. En récompense elle te donnerait un petit ange à bercer.

Croyez-vous qu'un homme puisse penser le premier ? Non, c'est toujours la femme. Penhor avait tissé le voile d'avance, plus blanc que neige et transparent comme les brumes d'été.

La vierge de Saint-Vinol était très-riche, parce que les gens du pays péchaient beaucoup et la comblaient d'offrandes ; mais en voyant ce voile précieux, qui ne payait la rançon d'aucun gros péché, elle fut contente et l'accepta. Amel et Penhor eurent un petit enfant et s'aimèrent davantage auprès de son berceau

Dès que l'enfant eut ses neuf jours, Penhor qui était encore bien faible le prit dans ses bras et se rendit à l'autel de la Vierge.

—Marie, dit-elle agenouillée, voici le petit trésor que vous nous avez donné ; nous vous le rendons, ô Marie ! qu'il soit à vous et qu'il grandisse promis à votre couleur céleste. Regardez-le, bonne Vierge, nous l'avons appelé Raoul, comme le père de son père ; regardez-le bien pour le reconnaître au jour où il aura besoin de vous.

Amel répondit :

—Ainsi soit-il !

Et l'enfant grandit, vêtu de la couleur du ciel.

On ne sait pas si ce fut à cause des péchés de la paroisse de Saint-Vinol ou à cause des péchés de toutes les paroisses de la côte ; mais voilà une nuit de grand malheur l'eau de la rivière s'enfla comme le lait bouillant qui franchit les bords du vase ; le vent soufflait, la pluie tombait, la terre tremblait. Toute la plaine se couvrait d'eau, et quand vint le matin, on vit que ce n'était pas la rivière qui débordait, mais bien la mer.

Elle arrivait sombre, houleuse, révoltée. Elle avait rompu les barrières, posées à son courroux par la main de Dieu. Elle arrivait ; elle ne s'appelait plus la mer, mais le déluge.

L'église de Saint-Vinol était située sur une hauteur, les inondés s'y réfugièrent ; mais Amel et Penhor restèrent à la porte de leur maison. bâtie encore plus haut que l'église.

Et quand l'eau vint à eux, ils montèrent au premier étage avec le petit Raoul ; et quand l'eau les y suivit, ils grimpèrent sur le toit ; l'eau les y suivit encore.

—Mon mari, dit Penhor, Dieu soit loué, nous allons mourir tous ensemble.

—Non, répondit Amel.

—Eh quoi ! s'écria-t-elle, songeras-tu à nous abandonner !

—Non, dit encore le pasteur.

L'eau venait. Il ajouta, debout qu'il était sur l'arrête du toit :

—Prends notre petit Raoul, je vais t'aider à grimper le long de moi ; tu mettras tes pieds sur mes épaules et tiendras ferme...

Penhor se jeta à son cou, en pleurant. Elle comprenait.

—Jamais ! dit-elle.

—Dépêche-toi, je le veux, c'est pour l'enfant. En te soutenant sur moi, tu dureras un instant de plus, et peut-être que l'eau s'arrêtera. Adieu ma chère femme, si je meurs et que tu sois sauvée, ce sera bien... Dis-lui qu'il se souvienne de son père.

Penhor obéit, et dès qu'elle fut montée, l'eau passa sur la tête d'Amel.

Penhor, pleurant tout son cœur par ses yeux, tenait l'enfant. Quand l'eau toucha sa ceinture, elle éleva le petit Raoul, après l'avoir pressé contre sa poitrine, et lui dit :

—Grimpe le long de moi, je vais t'aider. Tu mettras tes petits pieds sur mes épaules et tu te tiendras ferme...

—O mère, fit l'enfant, je ne veux pas !

—Dépêche-toi, moi je le veux ! peut-être que l'eau s'arrêtera. En te soutenant sur moi, tu dureras un instant de plus, et si tu es sauvé, ce sera bien... Adieu, mon chéri, mon fils, mon cœur ; souviens-toi de ton père et de ta mère !

Elle ne parla plus, parce que l'eau couvrit sa bouche.

Au-dessus des vagues, il ne resta que la tête blonde du petit Raoul et un pli de sa robe azurée qui flottait au courant de l'eau.

Or, la vierge de Saint-Vinol, juste à ce moment, sortait de la plus haute fenêtre de l'église où tout était noyé, abandonnant sa niche submergée pour se réfugier au ciel. Elle emportait toutes ses offrandes avec elle. En prenant son vol, elle aperçut la tête

GRANDS AVANTAGES OFFERTS AU PUBLIC A L'ENSEIGNE DES CISEAUX D'OR,

Chez MM. LANGEVIN & GAREAU.

UN IMMENSE ASSORTIMENT DE HARDES-FAITES, CHEMISES, CRAVATES, CORPS, CALEÇONS, CHAPEAUX, ETC., VENANT D'ÊTRE REÇU, DEVRA ÊTRE VENDU A TRÈS BAS PRIX VU LA RARETÉ DE L'ARGENT.

DEPARTEMENT DES TWEEDS :

Nous venons de recevoir un magifique choix de Marchandises Nouvelles telles que Tweeds Anglais, Français, Américains et Canadiens, pour habillements que nous confectionnerons au prix défiant toute concurrence.

Des ouvriers de première classe sont employés à la confection des habillements. — Une visite est respectueusement sollicitée.

LANGEVIN & GAREAU, 324 Rue Principale 324.

3m.5.4.88.

En face de la Rue Notre-Dame. L'ENSEIGNE DES CISEAUX D'OR. BLOC HARGRAVE, WINNIPEG.

blonde du petit Raoul et le pli de sa robe bleue. La Vierge s'arrêta.

—Cet enfant est à moi, dit-elle, je veux l'emporter aussi.

Et en effet, elle le prit par ses doux cheveux, croyant le soulever aisément ; mais l'enfant était lourd, lourd, pour un si petit corps, si lourd que la sainte Vierge fut obligée de lâcher toutes ses offrandes et d'y mettre les deux mains !

Quand elle eut tout lâché, le lin, les tissus et les fleurs, elle put enfin soulever l'enfant et alors elle ne s'étonna plus du poids qu'il pesait. Penhor, sa mère, s'attachait à lui de ses doigts mourants, et de ses doigts mourants le père s'attachait à la mère.

—Oh ! dit la Vierge émue et joyeuse à la vue de cette grappe de cœurs, Dieu a fait de belles choses sur la terre.

Et dans un pan de sa robe étoilée, elle mit le père avec la mère, la mère avec l'enfant ; trois amours en un seul et qui n'ont qu'un seul nom : *la Famille !* nom béni ici-bas comme au ciel !

On raconte cette histoire entre Cancale et Pontorson, qui regardent tous deux le Mont-Saint-Michel.

PAUL FÉVAL.

Le Manitoba.

Jeudi, 12 Avril 1888.

LA LEGISLATURE.

C'est aujourd'hui, à trois heures, que doit avoir lieu la réouverture des séances de notre législature, laquelle a été convoquée, en premier lieu, il y a juste trois mois.

Après une série d'ajournements, le gouvernement est, paraît-il, maintenant prêt à soumettre les mesures importantes annoncées lors de l'élection des ministres.

Nous aurons d'ailleurs le programme complet du ministère à la première occasion, occasion qui ne peut tarder puisque l'adresse en réponse au discours du trône n'est pas encore proposée. A ce sujet, nous nous trouvons dans une position tout à fait exceptionnelle. Le ministère Harrison qui remit au gouverneur le discours prononcé à l'ouverture de la chambre, est complètement disparu, avant même qu'une adresse en réponse à ce discours n'ait été proposée. Or, comme il ne reste en chambre aucun des députés responsables de la politique énoncée dans ce discours, et qu'il faille de toute nécessité répondre au gouverneur, l'administration du jour devra elle-même préparer l'adresse et la soumettre à la chambre. D'ordinaire, ces adresses sont : ou une approbation complète de chaque phrase et presque de chaque mot contenus dans le discours du trône, ou une condamnation de la politique du gouvernement ou des mesures promises C'est-à-dire, qu'en adoptant l'adresse la chambre exprime ou sa confiance en l'administration, ou une condamnation du ministère. Dans le cas actuel, l'on ne peut ni approuver ni condamner, puisque le gouvernement en cause n'existe plus, et comme il n'a existé que l'espace de quelques jours, l'on ne peut guère lui reprocher son passé.

Parmi les mesures promises, on se le rappelle, nous aurons une rédistribution des divisions électorales. C'est probablement là la mesure la plus importante, puisqu'elle affecte notre représentation en chambre. Pour nous, chaque fois qu'il y a eu pareille législation, nous en avons toujours été la victime, c'est-à-dire que la députation française a toujours perdu du terrain.

Lorsque Manitoba entra dans la confédération, la population française était en majorité ; mais les divisions électorales furent partagées de manière à nous donner douze siéges sur vingt-quatre dans l'Assemblée Législative, ce fut le résultat des élections de 1870. Aux élections générales de 1874, nous n'eûmes que dix députés ; en 1878, il nous en resta huit ; en 1882, sept ; enfin, en 1886, le nombre fut réduit à six, mais sur une chambre de 35 membres. Lors de la dernière rédistribution, il avait été arrêté qu'aucune nouvelle loi ne serait introduite à ce sujet, avant le prochain recensement ; mais le nouveau gouvernement en a décidé autrement, et nous allons probablement être forcés de céder encore une fois devant le droit du plus fort et perdre encore un ou deux siéges en chambre.

Une autre question non moins importante qui devra être traitée avec soin par nos législateurs, c'est celle des amendements que l'on veut proposer à la loi électorale. L'on veut introduire le suffrage universel, mais tout à fait universel, puisque certains ministres veulent accorder aux femmes le droit de voter à l'élection des députés, tout comme leurs maris. C'est le divorce que l'on veut, indubitablement !

Nous ne voulons pas discuter plus longuement ces questions avant d'en avoir le détail, et nous y reviendrons aussitôt que les projets de loi auront été soumis.

A OTTAWA.

C'est depuis Pâques, à proprement parler, que nos chambres fédérales ont commencé le travail sérieux de la présente session.

La question la plus importante qui vient d'être longuement débattue, puisque près d'une centaine de membres ont pris part à la discussion, est celle soulevée par Sir Richard Cartwright sur le tarif et la réciprocité. Le gouvernement l'a emporté par une majorité de 57 voix.

∴

Le premier ministre d'Ontario, l'hon. M. Mowat, est rendu à Ottawa. On dit qu'il doit s'occuper de faire soumettre les résolutions de la conférence de Québec à la chambre des communes.

∴

Le règlement de la difficulté du monopole n'est pas encore soumis à la chambre ; mais l'on sait déjà que la Compagnie du Pacifique va recevoir une garantie sur l'intérêt de ses obligations au montant de $15,000,000, le gouvernement prenant une hypothèque sur les terrains de cette compagnie estimés à $1.50 l'acre. A cette condition et en considération de ces avantages, la Compagnie cesse de réclamer les droits et privilèges dont elle a joui jusqu'à présent.

∴

L'hon. Dr Schultz a demandé et obtenu un comité de la chambre pour faire une étude des ressources des vallées de la Rivière-la-Paix et du fleuve McKenzie. Déjà plusieurs témoins ont été entendus et des renseignements précieux obtenus. Mgr Clut, en ce moment à Montréal, doit la semaine prochaine, fournir à ce comité toutes les informations que les membres peuvent désirer. Sa Grandeur, dont les missions s'étendent jusqu'au delà de ces régions, connaît non seulement ces vastes territoires, mais a même poussé ses courses dans l'intérieur de l'Alaska, autrefois connu sous le nom d'Amérique Russe.

IMMIGRATION.

Nos lecteurs savent déjà que M. l'abbé Cloutier a été chargé par Mgr l'Archevêque de s'occuper des colons qui nous arrivent, et c'est une grande satisfaction pour ces nouveaux venus de trouver à leur disposition un prêtre plein de zèle et de bon vouloir et parfaitement renseigné sur les terres de Manitoba. Aussi, ces colons n'ont pas à languir et à dépenser inutilement. A peine arrivés, M. Cloutier et d'autres amis ont réussi jusqu'à présent à les expédier de suite. M. Cherrier, le digne curé de l'Immaculée Conception, est aussi ordinairement aux chars, ainsi que son respectable père, pour montrer aux arrivants que des amis les ont précédés sur la terre que l'on a trop souvent regardés comme étrangère et inhospitalière.

Ceux qui ont besoin de terres ou de renseignements pourraient aussi s'adresser au bureau de MM. Richard et Lecomte dont nous publions l'annonce ailleurs. L'ouvrage de M. Bernier "Le Manitoba Champ d'Immigration" est encore une source abondante d'informations pour ceux qui, n'étant pas rendus parmi nous, auraient l'intention de venir.

SAINT-EUSTACHE, MAN.

M. l'abbé Martin qui n'est à Saint-Eustache que depuis le mois de juillet dernier, est en voie de mener à bonne fin la construction de son église et de son presbytère. Ces deux édifices qui répondront aux besoins du culte pour plusieurs années seront terminés dans quelques semaines. Le zèle de ce dévoué prêtre a été si bien secondé par les fidèles confiés à ses soins et quelques amis, qu'il a réussi à compléter son établissement sans encourir de dettes. Le succès de son bazar qui est une vraie merveille pour Saint-Eustache l'a aidé pour une large part.

Quelques nouveaux colons grossissent les rangs de cette paroisse qui, comme toutes les paroisses françaises de Manitoba, offre des avantages incontestables à ceux qui veulent se faire un avenir dans l'agriculture et élever chrétiennement leurs enfants.

Cette paroisse de Saint-Eustache qui n'a qu'environ que 500 habitants, possède déjà trois écoles fréquentées par 88 enfants. Si cette population était doublée (et il y a de la place pour la quintupler), il est facile de comprendre quel résultat on pourrait obtenir.

A Saint-Eustache, comme dans toutes nos paroisses, la terre est de qualité supérieure, les paturages sont illimités, et ce qui ne se trouve pas partout, il y a du bois en abondance. Que dire à présent du climat de Saint Eustache ? Nous en dirons ceci : M. Martin, son curé, est arrivé au mois de juillet pâle, fatigué, dyspeptique, et aujourd'hui il jouit d'une santé parfaite : son estomac fonctionne parfaitement, et la pâleur a fait place à un air de force qui fait plaisir à voir ; aussi, les parents et amis qui l'avaient vu partir de Montréal avec regret devront se consoler de voir que notre climat l'a sauvé.

PORTAGE-DU-RAT ET ENVIRONS.

Le Rév. Père Beaudin, O.M.I., curé de Portage-du-Rat, est venu visiter Saint-Boniface. Le bon Père y est toujours vu avec plaisir, et lui aussi a apporté son contingent de nouvelles avantageuses.

Au Portage-du-Rat, on ne parle pas agriculture, il n'y a que des rochers, mais on parle industrie, puisque les immenses forêts qui l'avoisinent et les magnifiques pouvoirs d'eau que possède la localité y ont permis l'établissement de nombreuses scieries.

Les riches capitalistes qui dirigent le C. P. R. ont élevé à Keewatin, à 4 milles du Portage, un des plus beaux moulins à farine qui existent près duquel ils ont aussi érigé un élévateur, et où le blé de Manitoba dont le C. P. R. a été si embarrassé dans le cours de l'hiver, trouvera un débouché.

Le Rév. Père Beaudin est bien sûr de ne pas manquer de farine, comme déjà il était abondamment pourvu de pierre et de bois.

DE RETOUR.

M. l'abbé George Dugast, parti de Sainte-Anne des Plaines le mardi matin, est arrivé ici vendredi, surprenant ses nombreux amis qui, tout en formant des vœux pour son prompt retour, craignaient que la maladie qui avait nécessité son voyage à Montréal, ne le retint encore plus longtemps. M. Dugast est bien mieux, mais il boite encore, et, si nous avions un conseil à lui donner, nous nous permettrions de lui dire de ménager ce talon qui lui a joué le mauvais tour de le faire souffrir, et à nous le regret de le voir s'absenter pendant nombre de semaines.

Avec M. Dugast est revenu M. Montreuil, bien connu de notre population collégiale, puisqu'il a été pendant deux ans professeur au Collège de Saint-Boniface. C'est de cette institution qu'il est passé au Grand Séminaire de Québec, où il a complété son cours de théologie avec autant d'honneur pour lui que de consolation pour ceux qui lui ont prodigué leurs soins. M. Montreuil a été ordonné prêtre par Son Eminence le Cardinal Taschereau, le 17 mars dernier, et s'est empressé de revenir à Saint-Boniface se mettre à la disposition de Mgr l'Archevêque.

Nous saluons avec bonheur l'arrivée de ce jeune missionnaire dont les talents, la santé et le dévoûment promettent une carrière fructueuse.

On nous dit que M. Montreuil est destiné aux missions de l'Ouest ; il sera associé à M. l'abbé Gratton pour, de Régina, rayonner dans les missions environnantes.

M. Gratton, qui est enchanté d'avoir un compagnon, est arrivé mardi soir, et il s'occupe de compléter des arrangements qu'il lui faut prendre pour donner un libre cours à son zèle et à celui de son jeune vicaire.

NOUVEAUX COLONS.

Vendredi dernier, nous avons eu le plaisir de voir arriver encore plus de vingt de nos compatriotes de la province de Québec, qui viennent se fixer au milieu de nous. A la tête de ces nouveaux venus se trouvait M. Dosithée Pelletier, de la Présentation, Qué., homme certainement appelé à se faire un bel avenir dans notre province. Jouissant d'un joli capital, M. Pelletier a fait bâtir, avant de venir ici, deux fromageries à Lorette, et une à Saint-Jean-Baptiste ; c'est dire qu'il compte mener les affaires rondement. Aussi, lui souhaitons-nous le meilleur succès possible. M. Pelletier est accompagné de Madame Pelletier et de ses enfants au nombre de sept ; puis, il a son service quatre hommes aussi venus de l'est Trois chars de fret ont été reçus par lui c'est-à-dire qu'il a amené chevaux, bestiaux, instruments aratoires, etc

M. F. Audet, sa femme et cinq enfants, de Sainte-Madeleine, sont arrivés en même temps, ainsi qu'un M. Brillon et son fils. Nul doute que tous trouveront à se placer avantageusement et que tous ensemble ils béniront la providence de les avoir conduits sur cette terre privilégié pour les agriculteurs qui a nom Manitoba.

ASSOCIATION SAINT-JOSEPH DE LA SASKATCHEWAN, T. DU N.-O.

Nous sommes heureux de livrer à la publicité le rapport suivant de l'assemblée annuelle de l'Association Saint Joseph des Métis Canadiens-français, du district de la Saskatchewan, T. du N.-O., convoquée à Batoche, le dix-neuvième jour du mois de mars, pour l'élection des officiers pour la présente année.

Le résultat a été comme suit :

Président—M. Xavier Batoche ;
Vice-président—M. Charles Nolin ;
Président d'honneur—M. le capitaine Bégin ;
Chapelain—Le Rév. Père Moulin, O. M. I. ;
Secrétaire-archiviste — M. David Venné, jr. ;
Ass.-secrétaire—M. Eugène Boucher ;
Secrétaire-correspondant—M. Octave Régnier ;
Trésorier—M. Georges Fisher, jr.
Comité de régie—MM Pierre Parenteau, sr., Pierre Parenteau, jr., Roger Goulet, Louis Letendre, Baptiste Rocheleau, sr., William Fidler, Jean Caron, sr., Antoine Ferguson, Joseph Pilon, Louis Marion, Joseph Arcand, Baptiste Boyer, Baptiste Boucher, sr., Cuthbert Fagnant, Maxime Lépine, sr., Moïse Parenteau, Philippe Gariépy et Azarie Gareau

Correspondance.

Nous publions avec plaisir la lettre suivante qui nous est adressé de Sainte-Anne des Plaines, Qué.

S. G. Mgr Clut a Sainte-Anne des Plaines.

La paroisse de Sainte-Anne des Plaines comptera parmi ses plus beaux souvenirs l'honneur qu'elle a eu de posséder pendant huit jours Sa Grandeur Mgr Clut, évêque d'Athabaska-Mackenzie.

Ce vénérable Prince de l'église est encore un de ces missionnaires infatigables qui étonnent les peuples par leur dévouement et leur humilité. Qui nous dira ce qu'il y a de grandeur d'âme dans une vie d'abnégation et de sacrifices comme celle de ce saint apôtre de la civilisation ! Quelle sublimité ! quelle vertu ! Notre-Seigneur seul pouvait former des cœurs aussi dévoués au bien de l'humanité. Le véritable missionnaire n'est-il pas un autre Jésus qui donne sa vie pour l'âme de son frère ! comment ne pas se sentir ému à la vue de tant d'héroïsme ? O charité chrétienne, voilà bien encore une victime de ton noble et généreux amour !

Sa Grandeur présidait à la solennité de Pâques qui a été célébrée cette année avec une pompe extraordinaire.

Nous avions le rare bonheur de voir réunis à Sainte-Anne, les trois fils de la vénérable Madame Dugas, dont un M. l'abbé J. E. Dugas, est notre digne curé, le second M. l'abbé George Dugas, missionnaire de Manitoba, homme zélé, auteur de plusieurs publications, et auquel l'histoire devra consacrer une page, et enfin, le troisième, M. l'abbé P. T Dugas, directeur du collège de Saint-Rémi. Quelle joie pour un cœur de mère !

Sa Grandeur donna le sermon et intéressa vivement par le récit d'épisodes remarquables de sa vie de missionnaire ; le tout semé de profondes réflexions à la fois simples et sublimes. La parole d'un évêque a quelque chose de surnaturel ; c'est un père qui bénit au nom de Dieu. Quelle étonnante majesté ! quelle douceur !

Monseigneur parla aussi avec beaucoup de bonheur des nombreux missionnaires et religieuses de Sainte-Anne des Plaines qui se dévouent dans l'extrême Nord-Ouest de notre pays. Sa Grandeur est aussi allée visiter les familles de ces missionnaires ainsi que notre magnifique couvent et l'école modèle de M. O. E. Dalaire.

Les citoyens de Sainte-Anne des Plaines ont voulu témoigner leur reconnaissance en offrant à Sa Grandeur la somme de $80 en faveur des missions qui sont l'objet de sa plus tendre sollicitude.

Notre vénéré pasteur, M. J. E. Dugas, voudra bien ici accepter nos plus sincères remerciments pour l'insigne faveur qu'il nous a faite en obtenant la visite de Leurs Grandeurs NN. SS. Taché, Grandin, Lorrain et Clut, depuis une couple d'années ; nous sommes profondément touchés de l'affection dont notre digne curé est l'objet.

G. VU.

N.B.—M. l'abbé Georges Dugas, missionnaire de Manitoba, à son arrivée ici a été l'objet d'une magnifique réception de la part des citoyens de Sainte-Anne qui lui ont présenté une adresse le félicitant de son retour et du rétablissement de sa santé, lui faisant cadeau d'une canne à pommeau d'or de la valeur de $18. Honneur à l'homme de bien !

Sainte-Anne des Plaines, 4 avril 1888.

Nouvelles Religieuses.

—MM. les abbés Jolys, curé de Saint-Pierre ; Pelletier, curé de Saint-Joseph, et Martin, curé de Saint-Eustache, sont venus à l'archevêché cette semaine, et ont consolé le cœur de notre premier pasteur en lui disant que les fidèles de leur paroisse respective s'étaient acquittés avec un grand zèle de leur devoir pascal.

—Parlant de la retraite que le Rév. Père Drummond, S. J., de cette ville, vient de prêcher à Minneapolis, voici comment s'exprime notre confrère du *Canadien*, de Saint-Paul :

"La retraite de Pâques prêchée à Notre-Dame de Lourdes, par le Rév. Père Ls. Drummond, S. J., professeur de philosophie au Collège de St. Boniface, a eu un succès réellement merveilleux. 1400 communiants se sont approchés de la Sainte-Table au cours de cette mission. Jamais encore le sentiment religieux ne s'est affirmé avec autant de force et d'éclat dans cette paroisse.

"Ce résultat en dit plus que tous les éloges que nous pourrions faire du savant prédicateur, du zélé pasteur de la paroisse et de l'esprit de foi des nombreux fidèles de Notre-Dame de Lourdes.

"La clôture de la retraite, dimanche soir, et surtout le sermon sur la Passion, vendredi, par le Père Drummond, ont produit dans l'esprit des fidèles une de ces profondes impressions religieuses qui ne s'effacent jamais.

"Cette retraite fera époque dans les annales de la congrégation de Notre-Dame de Lourdes."

—M. Gillies, de Wapella, a été fait diacre, lundi, par S. G. Mgr Taché.

—Dimanche, à vêpres, a été commencé, à la cathédrale de Saint-Boniface, une neuvaine en l'honneur de Saint-Marcien. Les exercices se continueront jusqu'à mardi.

—Nous avons appris avec douleur la mort de M. l'abbé Meloche, décédé ces jours derniers, à l'Hôtel-Dieu, de Montréal. Le défunt avait été professeur au Collège de Saint-Boniface.

SOIREE AU COLLEGE.

Ceux qui n'étaient pas à la soirée du Collège hier soir ont dû le regretter, car s'ils en ont eu rapport, ils ont nécessairement appris que le succès des élèves dans l'exécution du programme que nous donnons ci-après a été des plus complets :

A. M. D. G.

COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE.

Soirée dramatique et musicale, Mercredi, 11 Avril 1888, à 8 heures du soir.

LE BOURGEOIS GENTILHOMME,

(Comédie de Molière.)

PERSONNAGES :

Jourdain, bourgeois..... R. Goulet.
Géronte, son frère..... A. Beliveau.
Cléonte, jeunes bourgeois.... A. Versailles.
Dorante, marquis..... H. Daignault.
Nicole, valet de M. Jourdain. D. Brisebois.
Covielle, maître de danse.... E. Bedard.
Un maître de musique..... A. McDermot
Un maître d'armes..... D. Bégin.
Un maître de philosophie.... H. Royal.
Un maître tailleur..... V. Bourdeau.
Deux laquais, huit danseurs.

PROGRAMME.

Medley (ouverture)..... *de* Bowron
Orchestre "Taranto."
Léon XIII ..... *de* Kung.
Chœur des Elèves.

PREMIER ACTE.

Tancrède..... *de* Rossini.
Orchestre "Taranto."

DEUXIÈME ACTE.

Lustspiel..... *de* Keler Bela.

TROISIÈME ACTE.

Orchestre.

L'interprétation de Molière a été des mieux rendues. Dans le rôle de Jourdain, M. Goulet a été inimitable ; Géronte son frère a été aussi fort apprécié ; Covielle, le maître de danse n'a pas fait de faux pas, et son jeu des plus faciles a captivé tout l'auditoire. Parlerions-nous des autres personnages, du joyeux Nicole, du grave maître de philosophie et des autres ? Nous n'aurions que des louanges à faire.

Le Rév. Père Bellivau, S.J., mérite certainement nos plus sincères félicitations pour avoir mis tous les acteurs à la portée de si bien interpréter leurs rôles. La partie musicale fournie en partie par le chœur du Collège, sous la direction du Rév. Père Tourangeau, S.J., et par l'orchestre Taranto, de Winnipeg, a été aussi pour une bonne part dans le succès qui a tout couronné.

Nous allions passer sans mentionner particulièrement la danse d'un menuet par huit des plus jeunes élèves. Ça n'a pas été la moindre attraction de la soirée, et les honneurs d'un rappel, bien mérité du reste, leur furent donnés avec enthousiasme.

Notre public doit des remerciements aux autorités du Collège de Saint-Boniface. De temps à autres il lui est donné d'aller passer dans cette institution quelque agréable soirée, et nous aimons à croire qu'il continuera de reconnaître le bien que font ces grands éducateurs de notre jeunesse.

Affaires Municipales.

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la dixième séance du sixième conseil conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la septième séance régulière, tenue lundi, le neuvième jour d'avril A.D. 1888.

Présents : Son Honneur le maire au fauteuil et MM. les conseillers Bédard, Dubuc, Gauvin, Levreault et Pelletier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Le greffier dépose sur la table les communications et comptes suivants :

Le bureau de poste $4.25, MM. Lambert et Kéroack, auditeurs, $100 ; Louis Laventure, $3. Une demande de remise de taxe de Mme George Carpentier, et une autre du trésorier, demandant au conseil des instructions concernant certains comptes de l'ex-secrétaire-trésorier. Le rapport du chef de police pour le mois de mars, accusant une recette de $6 et une dépense de $2.60.

Les comptes et communications sont renvoyés aux comités auxquels il appartient

M. le cons. Pelletier présente le 7ème rapport du comité de finances qui se lit comme suit :

"7ème rapport du comité de finances, M. le cons. Pelletier, président *pro tem.* et MM. les cons. Gauvin et Bédard.

"Votre comité accepte les comptes suivants de l'ex-secrétaire-trésorier, lesquels comptes n'avaient pas été certifiés, $7 pour greffier d'élection et $10 pour officier-rapporteur, mais il ne reconnaît pas le montant de $83.34 comme indemnité du dit sec.-trésorier pour le mois de février 1888.

"Votre comité recommande que le rapport des auditeurs pour l'année 1887, soit accepté et recommande de plus que la somme de $25 soit payé à chacun d'eux.

"Votre comité recommande le paiement du compte du maître de poste $4.25.

"Votre comité recommande que la somme de $125 soit voté à la *Société de Colonisation de Manitoba.*"

M. le cons. Dubuc présente le 5me rapport du comité des travaux publics qui se lit comme suit :

"5ème rapport du comité des travaux publics, M. le cons. Dubuc, président *pro tem.*, et M. le cons. Levreault :

"Votre comité recommande que le cons. Levreault soit prié d'examiner les endroits où il y a besoin d'ouvrir des cours d'eau et de donner ordre au surintendant des travaux publics de faire l'ouvrage nécessaire."

M. le cons. Levreault présente le 7ème rapport du comité de police, feu et santé, qui se lit comme suit :

"7ème rapport du comité de police, feu et santé, M. le cons. Levreault président *pro tem.* et MM les conseillers Dubuc et Gauvin.

"Votre comité recommande que le rapport du chef de police pour le mois de mars accusant une recette de $6 et une dépense de $3.60 soit accepté.

"Votre comité ne reconnait pas le compte de Louis Laventure pour soins donner à un enfant.

"Votre comité recommande que le compte du docteur Fafard au montant de $48 soit réduit à $30.

Proposé par le cons. Bédard, appuyé par le cons. Pelletier, que tous comptes et réclamations contre la ville doivent être envoyés au greffier tous les mois, autrement la ville ne les reconnaîtra pas. Agréé.

Proposé par le cons Pelletier, appuyé par le cons. Bédard, que le 7ème rapport du comité de finances soit accepté. Agréé.

Proposé par le cons. Dubuc, appuyé par le conseiller Levreault que le 5ème rapport du comité des travaux publics soit accepté. Agréé.

Proposé par le cons. Levreault, appuyé par le cons. Gauvin, que le 7ème rapport du comité de police, feu et santé soit accepté. Agréé.

Proposé par le cons. Dubuc, appuyé par le cons. Pelletier, que la séance se lève et la séance est levée.

MARIAGE.

A la cathédrale, le 11 courant, M. James McAnnany à Dame Veuve Michael Fogarty.

Soumissions pour permis de couper du bois sur les terres de la Couronne dans la Province de Manitoba.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au député-ministre de l'Intérieur et marquées "SOUMISSION POUR PERMIS DE COUPER DU BOIS," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, LUNDI, le 16 AVRIL 1888 pour permis de couper du bois sur les sections 4 et 9, township 18, rang 4, Est du premier méridien, dans la Province de Manitoba.

Les conditions auxquelles un permis sera accordé, peuvent être obtenues à ce département ou au bureau des bois de la Couronne à Winnipeg.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté payable à l'ordre du député-ministre de l'Intérieur au montant du bonus que le soumissionnaire est prêt à payer en sus de charges prescrites par les règlements de ce département.

A. M. BURGESS,
Sous-ministre de l'Intérieur.

Département de l'Intérieur,
Ottawa, 27 mars 1888.
1ins. 12.4.88.

AVIS

Avis est donné par les présentes qu'une application sera faite à l'Assemblée Législative de la Province de Manitoba à sa présente session, pour obtenir un acte incorporant "*The Turtle Mountain and Manitoba Railway Company*," avec pouvoir de construire et d'opérer une ligne de chemin de fer à partir d'un point dans la quarante-neuvième parallèle de latitude en dedans des rangs vingt-quatre et vingt-cinq, à l'ouest du premier méridien principal, dans la Province de Manitoba de là dans une direction nord-ouest en traversant la rivière Souris près de Melita, dans le comté de Souris, frontière ouest de la dite province, avec pouvoir de construire et exploiter une ligne d'embranchement d'un point de la ligne plus haut décrite, jusqu'à ou près de la ville de Virden, avec pouvoir de construire et d'opérer une ligne ou des lignes de télégraphe ou de téléphone et d'emaner des actions et des obligations et pour d'autres fins.

HOUGH & CAMPBELL,
Solliciteurs des requérants.
4ins 29.3.88

CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maître-Général des Postes seront reçues à Ottawa, jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 11 MAI *prochain* pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrats offerts pour quatre ans, sur chacune des routes suivantes, à partir du premier juillet prochain :

Balmoral et Pleasant Home, 1 fois par semaine, distance calculée 18 milles.
Balmoral et Stonewall, 2 fois par semaine, distance calculée 8 milles.
Beulah et Elkhorn, 2 fois par semaine, distance calculée 25 milles.
Binscarth Farm et Snake Creek, 1 fois par semaine, distance calculée 12½ milles.
Birtle et Moosomin, 2 fois par semaine, distance calculée 37 milles.
Birtle et Warleigh, 1 fois par semaine, distance calculée 8 milles.
Brookdale et Carberry, 1 fois par semaine, distance calculée 20 milles.
Carberry et Wellwood, 2 fois par semaine, distance calculée 14½ milles.
Carlingville et Oak River, 2 fois par semaine, distance calculée 17 milles.
Carlyle et Clare, 1 fois par semaine, distance calculée 13 milles.
Clandeboye et Selkirk, 2 fois par semaine, distance calculée 8 milles.
Emerson et Stuartburn, 1 fois par semaine, distance calculée 29 milles.
Hayward et Qu'Appelle, 1 fois par semaine, distance calculée 12 milles.
Hun's Valley et Minnedosa, 1 fois par semaine, distance calculée 18 milles.
Icelandic River et Peguis, tous les quinze jours, distance calculée 60 milles.
Jolys et Otterburn, 3 fois par semaine, distance calculée 6 milles.
Jolys et Steinbach, 1 fois par semaine, distance calculée 36 milles.
Minnedosa et Station de chemin de fer, 8 fois par semaine, distance calculée ½ mille.
Moline et Rapid City, 1 fois par semaine, distance calculée 8 milles.
Neepawa et Oberon, 2 fois par semaine, distance calculée 13 milles.
Neepawa et Station du chemin de fer, 8 fois par semaine, distance calculée ½ mille.
Oakland et Portage-la-Prairie, 1 fois par semaine, distance calculée 14 milles.
Oak River et Totonka, 1 fois par semaine, distance calculée 8 milles.
Wapella et Station de chemin de fer, 12 fois par semaine, distance calculée ½ mille.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quant aux conditions des contrats offerts peuvent être vus et des blancs de soumissions obtenus aux bureaux de poste mentionnés plus haut et au bureau de

W. W. McLEOD,
Inspecteur des bureaux de poste.

Bureau de l'inspecteur des bureaux de poste, Winnipeg, 9 mars 1888.
3ins. 29.3.88.

PERDUS.

Depuis le mois d'octobre dernier.

Un poulin qui aura deux ans au mois de juillet prochain, couleur crème, trois pattes blanches, tache blanche dans le front et une autre sur le nez.

Une pouliche qui aura deux ans au mois de juillet prochain, sous poil gris foncé, avec front gris pâle.

Une récompense très libérale sera donnée à qui donnera des informations sur ces deux animaux ou à qui les ramènera à

JOHN WRIGHT,
Plympton, Prairie Grove P.O., Man.
3ins.5.4.88,

Universite de Manitoba.

Avis est par les présentes donné que les examens de l'Université de Manitoba commenceront lundi 14ème jour de mai prochain à 9 heures du matin, en la cité de Winnipeg. Les candidats devront, vingt jours avant les examens, donner au régistraire un avis de leur intention de se présenter aux examens. Ces avis devront être sur des blancs qui leur seront fournis par le régistraire sur demande. Les candidats devront aussi mentionner les matières sur lesquelles ils doivent passer leur examen. Dans le cas d'élèves appartenant à quelque collège affilié, ils devront faire contresigner leur avis par le principal ou supérieur du collège.

T. A. BERNIER,
Régistraire.
3ins.5.4.88.

RICHARD & LECOMTE,
AGENTS D'IMMEUBLES,
No. 9, Rue du Portage, Winnipeg, Manitoba.

Nous avons en mains, à bas prix et à des termes avantageux, un nombre considerable de TERRES AMÉLIORÉES ET NON-AMÉLIORÉES dans tout Manitoba et surtout dans les paroisses françaises.

Ceux qui désirent vendre ou acheter feraient bien de s'adresser à nous. Par nos connaissances du pays et nos relations, nous serons en position d'effectuer des achats ou des ventes avec des facilités qu'ils ne trouveraient pas ailleurs et le public peut compter sur notre zele à les servir. 1an 3.4.88

LA MAISON DU BON MARCHE.

LES VENTES A SACRIFICES SE CONTINUENT TOUJOURS

POUR FAIRE PLACE AUX IMPORTATIONS DU PRINTEMPS!

Nous invitons specialement nos amis de la campagne a nous venir faire une visite.

NOS PRIX DEFIENT TOUTE CONCURRENCE.

Cachemires, Etoffes a Robes, Broderies, Chemises, Corsets, Vetements de dessous, Rubans, Dentelles, Toiles a Table, Flanelles, Couvertes, Couvre-pieds, Etc., Etc.

432, Rue Principale, Winnipeg. **P. A. D'AUTEUIL.** 432, Rue Principale, Winnipeg.

3m 9.2.88.

Chronique Locale.

—M. G. Arial, est à faire agrandir son hôtel.

—M. F. Létourneau occupera dans quelques jours l'ancien magasin de M. Guilbault, bloc LaRivière.

M. Adjutor Lemieux, de Chicago, est arrivé ici ces jours derniers en tournée commerciale.

—On dit que M. Hormisdas Beauregard a loué une partie du bloc La-Rivière et qu'il y ouvrira son hôtel le 1er mai prochain.

—M. Salé a l'honneur d'annoncer qu'il enseigne le piano, l'harmonium, le solfège, le chant, l'harmonie et le plain-chant.

—Vendredi, (demain) à 8 heures du soir, il y aura à l'archevêché exercice du chœur de la cathédrale. Tous sont priés d'être présents.

—M. J. P. O. Allaire est à faire réparer sa maison, au coin des rues LaVérandrye et du Collège, pour l'occuper lui-même dans quelque temps.

—MM. Turner & Despars viennent de recevoir deux chars de nouvelles marchandises : vaisselle, épiceries, ferronnerie, etc. Les prix sont des plus réduits.

—Pendant le mois de mars les dépôts à la Banque d'Epargne du bureau de poste de Winnipeg, ont été de $26,766.00 tandis que $30,-170.73 en ont été retirées. Surplus des argents sortis $3,404 73.

—Il y aura assemblée de la "Société de Colonisation de Manitoba," lundi soir, à 8 heures, dans l'ancien hôtel Saint-Louis. Tous les membres de la société sont priés d'être présents sans autre invitation.

—Le conseil de ville donne avis par le présent que tous les terrains pour lesquels les taxes de 1886 n'ont pas encore été payées seront annoncés pour être vendus le 19 courant. Aussi, toutes les taxes pour propriétés personnelles doivent être payées d'ici à une semaine ; ce faisant, les contribuables intéressés s'éviteront du trouble et des dépenses.

—Les perceptions du revenu de l'intérieur pour le mois de mars, à Winnipeg, ont été comme suit :

Tabac	$6,718 80
Cigares	224 70
Spiritueux	7,821 67
Malte	1,355 68
Liqueurs	110 00
Inspection du pétrole	30 00
Total	$16,261 45

—Voici le nouveau tarif que l'on suivra jusqu'à nouvel ordre sur le Pont Saint-Boniface : Piétons, 2 cts ; 100 billets pour piétons, $1.50 ; cavalier, 5 cts ; animaux libres, par tête, excepté moutons, cochons et poulains suivant leurs mères, 5 cts ; moutons et cochons, 2 cts ; voiture simple, 10 cts ; billets de retour pour le même jour, voiture simple, 15 cts ; voiture double, 15 cts ; billets de retour pour le même jour, voiture double, 25 cts ; chars chargés, $1.75 ; chars vides, 50 cts.

—Etat montrant la valeur des marchandises exportées, importées et entrées pour la consommation avec les droits perçus pendant le mois de mars dernier, comparé avec le même mois de 1887 :

Description.	Valeur 1887.	Valeur 1888.
Exporté	$ 15,201 00	$ 32,424 00
Importé, imposable	143,558 00	115,488 00
Importé, gratis	7,858 00	15,004 00
Total importé	$151,416 00	$130,492 00
Entré pour consommation, imposable	146,571 00	117,968 00
Entré pour consommation, gratis	7,858 00	15,004 00
Total entré pour consommation	$154,429 00	$132,702 00
Droits perçus	$ 40,981 66	$ 36,642 61

Echos du Nord-Ouest.

Fort Qu'Appelle,

5 avril.—Quoique Pâques et le mois de mars soient déjà loin, nous sommes encore en plein hiver et la neige est épaisse partout. C'est un signe de bonne récolte ; les semences vont se faire et le grain va pousser avant que la terre puisse être sèche, lors même que les pluies du printemps ne seraient pas abondantes.

—La mission de Qu'Appelle se développe toujours : sans compter la paroisse elle-même, il y a plusieurs autres établissements catholiques que les RR. Pères visitent régulièrement. A la station de Qu'Appelle, il y a une charmante petite église qui fait honneur aux catholiques de cette place et surtout à MM. Beauchamp et McKinnon. Mme Beauchamp entretient cette église avec un soin qui atteste de sa foi. Peu de familles sont plus estimées à Q'Appelle que celle de M. Beauchamp, et son magasin est un des plus fréquentés ; sa politesse et sa probité, l'ordre avec lequel ses livres sont tenus lui ont valu l'estime de tous. Il a choisi, dans la personne de MM. Longpré et Pagé, des commis qui le secondent dignement. Leurs manières toujours polies les feraient prendre volontiers, eux et M. Raymond pour de jeunes Parisiens parlant bon anglais. M. Beauchamp et ses deux commis sont un encouragement pour tous les jeunes Canadiens qui voudraient chercher fortune dans le Nord-Ouest ; ils font honneur à leur nationalité et à leur religion. Des jeunes gens honnêtes, polis, sobres, industrieux et franchement chrétiens comme eux réussiront dans le Nord-Ouest comme ailleurs.

—L'école de la mission va très-bien et compte régulièrement de 25 à 30 élèves. M. de LaRonde y enseigne avec succès Il a organisé un chœur qui nous a chanté quelques beaux morceaux en parties à Pâques.

—M. Guainans, ancien maître d'école, est allé faire un voyage en France pour revoir ses parents, après une absence de plus de 12 ans. Plusieurs de ses amis sont allés l'accompagner jusqu'à la station.

—Dernièrement une sauvagesse se pendait chez les Sioux et une autre à la montagne de Lime : jusque là pareille chose était inouïe chez les sauvages. Heureusement, beaucoup veulent se faire chrétiens et le seraient déjà s'il y avait assez de missionnaires.

—Notre moulin à farine a marché constamment et plusieurs chars de farine ont été exportés.

—Une demande a été faite à la chambre pour prolonger la charte qui autorise un chemin de fer entre le Pacifique et le Fort-Qu'Appelle. Le travail va recommencer bientôt

—L'école industrielle pour filles sauvages va aussi être continuée dès que le temps le permettra. Huit enfants de cette école recevaient le baptême le samedi saint, et on dit que dix autres vont faire dimanche leur première communion.

Chronique de la Province.

Saint Jean-Baptiste,

10 avril.—MM. Dozois, Bruneau et Bordeleau ont commencé leurs semences.

—Des ouvriers sont arrivés à Morris pour reprendre la construction des ponts du chemin de fer.

—MM. Alfred Dozois et Eugène Cartier sont allés à Saint-Boniface. M. Dozois s'occupe de la vente de terres sur lesquels il y a des arrérages de taxes dans la municipalité d'Youville.

CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maître-Général des Postes seront reçues à Ottawa, jusqu'à MIDI, VENDREDI le 25 MAI prochain pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrat offerts pour quatre ans, deux fois par semaine aller et retour, entre

REABURN et WOODLANDS

vid Meadow Lea, à partir du 1er juillet. Distance calculée 13 milles.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quant aux conditions des contrats offerts peuvent être vus et des blancs de soumissions obtenus aux bureaux de poste de Reaburn, Meadow Lea et Woodlands et au bureau de

W. W. McLEOD,
Inspecteur des bureaux de poste.

Bureau de l'inspecteur des bureaux de poste, Winnipeg, 6 avril 1888.
3ins.12.4.88.

ENCAN.

M. LOUIS LEVRAULT annonce au public qu'il vendra à l'enchère, LUNDI, le 30 AVRIL, à 1 heure de l'après-midi, 4 chevaux, plusieurs voitures d'été et d'hiver, harnais, etc.

Les conditions de la vente sont : moitié argent comptant et moitié à six mois avec garantie.

LOUIS LEVRAULT.

3ins.12.4 88.

MUNICIPALITE DE YOUVILLE.

AVIS est par les présentes donné :

1. Que le Rôle d'Evaluation de la Municipalité de Youville pour l'année 1888, est déposé au bureau du soussigné ;
2. Que le public pourra examiner le dit Rôle pendant vingt cinq (25) jours de cette date ;
3. Que les personnes désirant porter plainte contre le dit Rôle devront le faire dans les vingt-cinq (25) jours de la présente date ;
4. Que le conseil siégera en Cour de Révision le quinze (15) mai 1888, à la résidence de John Cameron à dix (10) heures de l'avant-midi pour entendre toutes plaintes contre le dit Rôle.

Donné à St. Jean-Beptiste, en mon bureau, le troisième jour d'avril 1888.

ALFRED DOZOIS,
Greffier.

4ins.12.4.88.

CONTRATS DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maître-Général des Postes seront reçues à Ottawa, jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 18 MAI prochain pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrats offerts pour quatre ans, sur chacune des routes suivantes, à partir du premier juillet prochain :

COOK'S CREEK et WINNIPEG *vid* Oak Bank, Springfield et Montavista, deux fois par semaine, distance calculée 22 milles. Les voyages devront commencer et finir à Winnipeg.

RICHLAND et WINNIPEG *vid* Millbrook, Dundee, Sunnyside, Plympton et Suthwyn, deux fois par semaine, distance calculée, 37¾ milles. Les voyages pourront commencer à l'un ou l'autre des deux endroits.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quant aux conditions des contrats offets peuvent être vus et des blancs de soumissions obtenus aux bureaux de poste mentionnés plus haut et au bureau de

W. W. McLEOD,
Inspecteur des bureaux de poste.

Bureau de l'inspecteur des bureaux de poste, Winnipeg, 6 avril 1888.
3ins.12.4 88.

FRANCOIS PARENT,

PEINTRE-DÉCORATEUR,

Avenue Provencher, près du pont Saint-Boniface.

M. PARENT désire annoncer au public qu'il vient de recevoir un assortiment complet de Tapisserie qu'il détaillera à aussi bas prix qu'à Winnipeg.

Aussi, il est prêt à exécuter, sous les plus courts délais, toute commande de

BLANCHISSAGE, TAPISSAGE, PEINTURAGE DE VOITURES, etc.

Une attention toute particulière sera donnée aux Enseigne.

Une visite est sollicitée.

1m.5.4.-8.

JAMES E. P. PRENDERGAST,

Avocat, Rédacteur d'Instruments, etc., etc.

Bureaux :

AVENUE TACHE. SAINT-BONIFACE

AVIS.

Prenez avis que demande sera faite à la présente Session de la Législature de Manitoba d'un Acte pour legaliser le Règlement No. 62 de la Municipalité de Norloik-Sud.

Daté ce 5 avril 1888.

H. W. MacLEAN,
Solliciteur des requérants.

4ins.5.4.88.

N. D. BECK

Successeur de Royal & Prud'homme,

Avocat, Procureur, Solliciteur de la Compagnie de Prêt "Le Crédit Foncier Franco Canadien."

J. P. PRUD'HOMME,

NOTAIRE PUBLIC ET RÉDACTEUR D'INSTRUMENTS.

BUREAU :

No. 344, Rue Principale,

WINNIPEG.

Winnipeg, 9 Nov. 1882. jno.

ASK YOUR DEALER FOR STEELE BROS. & CO'S. SEEDS. FOR SALE BY ALL LEADING MERCHANTS. ILLUSTRATED CATALOGUE MAILED FREE. ADDRESS STEELE BROS & CO. TORONTO, ONT.

AVIS.

Aux Meuniers et autres dans les Territoires du Nord-Ouest et dans Manitoba.

DES SOUMISSIONS, accompagnées par des échantillons de cent livres, et portant la suscription "Soumission pour Farine," seront reçues aux agences indiennes ci-dessus mentionnées, dans les Territoires du Nord-Ouest, jusqu'à vendredi midi, le 16 avril 1887.

Agent.	Agence.
H. Martineau	The Narrows, Lac Manitoba.
J. A. Markle	Birtle.
J. J. Campbell	Montagne de l'Orignal.
A. McDonald	Lacs Croches.
W. S Grant	Réserve Assiniboine.
H. L. Reynolds	Montagne la Lime.
J. B. Lash	Réserve Muscowpetung.
H. Keith	Montagne de Tondre.
J. Finlayson	Réserve Mistowasis.
R. C. McKenzie	Lac des Canards.
P. J. Williams	Battleford.
G. G. Mann	Lac L'Oignon.
J. A. Mitchell	Victoria.
W. C. de Balinhard	Edmonton.
S. B. Lucas	Montagne la Paix.
W. Pocklington	Réserve des Gens du Sang.
M. Begg	Traverse des Pieds Noirs.
F. C. Cornish	Réserve des Sarcis.

Des formes de soumission, donnant tous les détails quant à la qualité, la quantité et les endroits de livraison de la fleur demandée, peuvent être obtenues en s'adressant au département des affaires des sauvages, Ottawa ; au commissaire des sauvages pour Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, Régina ; à E. McColl, Winnipeg, ou à aucun des agents sus-nommés, et aucune soumission ne sera considérée si elle n'est point faite sur une des formes fournies.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté, approuvé par l'agent des sauvages du district, pour au moins cinq pour cent du total de la soumission, lequel sera confisqué si le soumissionnaire refuse de faire un contrat basé sur sa soumission quand il sera requis de ce faire, ou s'il manque de remplir son contrat à la satisfaction du département. Si le soumissionnaire le préfère, il pourra laisser à l'agent, au lieu d'un chèque accepté, un montant égal en billets d'une des banques incorporées du Canada.

Les soumissions seront considérées pour une partie ou pour toute la quantité de la farine demandée à aucun endroit donné.

Pour details et conditions voir les formules de soumission.

La plus basse ou aucune des soumissions, ne sera pas nécessairement acceptée.

L. VANKOUGHNET,
Député du Surintendant Général des Affaires Indiennes.

Département des Affaires Indiennes,
Ottawa, 10 février 1887.
jno. 23.2.88.

ENCORE MEILLEUR MARCHÉ.

FIN DE LA SAISON. VENTE SANS RESERVE.

Pour faire place aux Nouvelles Importations du Printemps, je vendrai, à Grands Sacrifices, toutes les Marchandises suivantes :

COUVERTURES DE LAINE, FLANELLES, TWEEDS, ETOFFE A ROBE, ETOFFE A MANTEAUX,
TRICOTS DE TOUTES ESPECES, ETC., ETC., ETC.

HARDES-FAITES. - PARDESSUS DE TOUTES SORTES. - HABILLEMENTS POUR ENFANTS.

AU PRIX COUTANT.

FOURRURES, FOURRURES :

CAPOTS CHAT SAUVAGE, ASTRACAN, OURS DE SIBERIE, MOUTONS.

MANTEAUX ASTRACAN.

CASQUES, - COLLERETTES, - MANCHONS, - ETC. - ETC., - ETC.

AU PRIX COUTANT.

UNE VISITE EST SOLLICITÉE.

F. E. VERGE.
Avenue Provencher, St. Boniface.

2m.2 2.88

AGRICULTURE.

QUI TROP BMBRASSE MAL ÉTREINT.

"—Eh bien ! Baptiste, as-tu fini tes semailles ?"

"—Oui, je viens de mettre en terre mon centième minot de grain, et toi ?"—"Moi, j'achève, je ne sème que quatre-vingts minots d'avoine cette année."

Telles sont les paroles que l'on entend prononcer souvent par plusieurs cultivateurs, le *nec plus ultra* de la perfection en agriculture. On sème cent, deux cents minots de grains, on ne sème pas quinze minots de patates. On passe le temps des semailles à parcourir en tous sens, à remuer imparfaitement quarante à cinquante arpents de terre, tandis qu'on aurait dû n'entreprendre que la culture de dix à quinze arpents. Souvent le labour, le hersage, les rigoles, les fossés sont faits à la hâte, il faut se presser, on a si grand de terre à ensemencer. On n'a pu engraisser qu'une faible partie du terrain ; le reste pousse depuis des années le même grain, la terre s'épuise, n'importe, pourvu que l'on mette en terre quatre-vingts, cent minots et plus même on est satisfait.

Rien n'est plus vrai que ce proverbe : "*Qui trop embrasse mal étreint,*" appliqué aux cultivateurs qui suivent ce système déplorable de culture. Dix arpents de terre très-bien cultivée paieraient certainement plus que cent arpents de terrain travaillé à moitié et presque épuisé.

Voulez-vous, amis cultivateurs, posséder le moyen d'une réussite certaine dans votre état, c'est de n'entreprendre que ce que vous connaissez bien, et de ne pas essayer à faire plus que ce que vous pouvez exécuter ou surveiller parfaitement. Ce moyen n'est pas trouvé d'hier ; cependant sur cent cultivateurs, cinquante le mettent-ils exactement en pratique ?

LA FIÈVRE DU LAIT CHEZ LA VACHE.

Voici quelques conseils à propos de la fièvre du lait chez la vache :

Pendant les quatre ou cinq premiers jours il ne faut pas traire la vache complètement cela peut occasionner le frisson et partant la fièvre du lait. On doit laisser téter le veau pendant les trois ou quatre premiers jours. Il faut tenir libres les intestins de la vache qui doit être logée contortablement. Il faut donner les premiers jours une nourriture légère de même qu'il faut faire chauffer les aliments liquides que la vache consomme.

CONFECTION DU BEURRE.

Un journal américain donne ce qui suit à propos de la confection du beurre :

Il faut éviter absolument de mettre les mains sur le beurre dans toutes les phases de sa confection. Le beurre est un produit très-susceptible de contamination ; les mains ont beau être nettes qu'il s'en détache, comme de toutes les autres parties du corps, de la sueur et autres émanations capables de souiller le beurre. Une palette en bois peut remplacer parfaitement la main dans toutes les opérations que subit le beurre après sa confection, soit pour le retenir de la baratte, soit pour le saler ou le mettre dans les moules ou les tinettes.

Si l'on sale le beurre au moyen de la saumure, il est encore moins nécessaire d'y mettre les mains. Voici en peu de mots en quoi consiste cette manière de saler le beurre : Quand votre beurre est fait et encore en grains, vous en extrayez tout le petit lait par plusieurs lavages à l'eau aussi froide que possible ou à la saumure faible, ce qui est préférable. Vous verrez que le beurre est net quand l'eau ou la saumure seront claires. Vous mettez ensuite dans votre baratte de la saumure très-forte, vous y laissez votre beurre une heure ou une heure et plus ; vous avez soin de brasser avec une palette en bois ou au moyen de la baratte suivant le cas, pour que le beurre puisse bien prendre la saumure, après quoi vous le retirez de la baratte et le mettez immédiatement en tinette si vous le jugez à propos.

La Consomption Guerie.

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consomption, la Bronchite, le Catarrhe l'Asthme et toutes les affections des Poumons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Debilité Nerveuse et toutes les Maladies Nerveuses ; après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaître aux malades. Poussé par le désir de soulager les souffrances de l'humanité j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Expédié par la poste si, ou adressé avec un timbre nommant ce journal, W. A. Noyes, 149 *Power's Block. Rochester, N. Y.* 1an 26 11 85.

SANTÉ POUR TOUS ! !

PILULES et ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE de l'ESTOMAC et des INTESTINS

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont aussi inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Féminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Derangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival ; et pour les membres contractes et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Medecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s le Pot ou la Boite, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'etiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boite, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.

LOTERIE NATIONALE de COLONISATION

Sous le patronage de M. le Curé A. Labelle. Au profit de l'Œuvre des Societes Diocesaines de Colonisation de la Province de Quebec. Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

Classe D.

LE HUITIÈME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

MERCREDI, 18 AVRIL 1888, A 2 HEURES P.M.

VALEUR DES LOTS $60,000.

1re SERIE—VALEUR DES LOTS - - - - - $50,000.00
GROS LOT : Un Immeuble de - - - 5,000.00
$1.00 LE BILLET.

2me SERIE—VALEUR DES LOTS - - - - - $10,000.00
GROS LOT : Un Immeuble de - - - 1,000.00
25 Cents LE BILLET.

DEMANDE DE BILLETS

à S. E. LEFEBVRE, Montréal, Canada.

M. Lefebvre voudra bien expédier à l'adresse ci-dessous,

.....*billets de 1re Série à* $1.00.

.....*billets de 2ème Série à 25 cts.*

La somme de $..... *est ci-jointe*

ADRESSE

Nom.....

Rue..... *No*.....

ou Boîte du Bureau de Poste No.....

Localité.....

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.
Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité à moins d'une autorisation spéciale.

REMARQUE—Cette formule de Demande de Billets paraît dans Le Manitoba *la première semaine de chaque mois. Enlevez-la et mettez-la avec l'argent dans une enveloppe adressée à S. E. Lefebvre, No. 19, Rue St. Jacques, Montréal, Canada.*

jno.12.1.88.

ECURIE DE LOUAGE, Etc.

M. NAPOLEON H. HOUDE vient d'ouvrir une *Ecurie de Louage, de Pension et de Vente* sur la rue Dumoulin, à côté de l'Hôtel Beauregard. Satisfaction est garantie à tous ceux qui voudront bien l'encourager.

Une attention particulière sera donnée aux chevaux en pension.

N. H. HOUDE,
Rue Dumoulin, Saint-Boniface.
1a 12.5.87

LIBRAIRIE KEROACK,

Rue Dumoulin, Saint-Boniface.

Livres, papeteries, images, tapisseries objets de piété et de fantaisie, ornements, bronzes et argenteries d'églises, cadres, albums etc., etc. Fourniture de classes et de bureaux.

On sollicite la correspondance pour tout ce qui peut concerner le commerce de Librairie

RICHARD & CIE.,

IMPORTATEURS DE

Vins, Liqueurs et Cigares,

365, Rue Principale,

WINNIPEG.

(o:o:o)

Les Amateurs de Vins trouveront qu'il est de leur intérêt de venir visiter notre établissement avant de donner leurs commandes ailleurs. Nous avons sans contredit le meilleur assortiment de la Province, et nous promettons de vous étonner par le Bas Prix de nos Marchandises.

Nous faisons une spécialité des Vins de Bordeaux, et nous serons heureux de vous fournir des échantillons sur demande.

ECURIE DE LOUAGE.

No. 110 GARRY, WINNIPEG, No. 110.

MM. Pélissier & Frère propriétaires d'écurie de louage, de pension et de vente, donneront une attention spéciales aux chevaux et autres animaux malades qui leur seront confiés.

Facre à toute heure du jour et de la nuit. Communication par téléphone ; appelez le No. 165.

Winnipeg, 2 avril, 1884. 1an 23. 84.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un Acte autorisant le gouvernement de la Province de Manitoba, à bâtir un pont tournant pour chemin de fer et le trafic général sur la Rivière Assiniboine, dans la cité de Winnipeg, dans la Province de Manitoba ; et un pont tournant pour chemin de fer et le trafic général sur la dite Rivière Assiniboine à ou près de la ville de Portage-la-Prairie, dans la dite Province, avec tous les pouvoirs, privilèges et autorité nécessaires à l'accomplissement de l'objet.

Date à Winnipeg, ce 21 février 1888.

JOSEPH MARTIN,
Procureur-Général de Manitoba.
1 ins.23.2.88.

LE STARR KIDNEY PAD.

Est un remède, sûr et infaillible dont les effets sont durables pour les maladies, et affections des rognons, de la vessie et des voies urinaires, ou autres donnant des maux de reins et de côtés, etc., ou produisant des désordres tels que les urines fréquentes et difficiles, douloureuses ou trop abondantes, la retention et le sédiment de l'urine, des symptômes d'hydropisie, etc., denotant la présence des affections ordinaires des organes sécréteurs de l'urine telles que la gravelle, le catarrhe de la vessie et des canaux, la maladie de Bright, l'hydropisie, les calculs, la débilité nerveuse.

On peut se procurer gratis des pamphlets et des témoignages chez les pharmaciens.

Prix, sachet pour enfants, $1 50. Remède efficace pour les enfants qui souffrent des faiblesses de reins.

Sachet ordinaire $2.00. Sachet de reins spécial pour les maladies chroniques.

La Cie Starr Kidney Pad de Toronto, continue d'introduire dans cette Province leur fameux remède, et il n'est que juste d'attirer l'attention sur la longue période de succès qui a accueilli son grand antidote pour tant de maladies douloureuses. Le témoignage de personnes dignes de foi démontrent que des cas invetérés de maladies de Bright et de rognons ont été guéris par l'usage de ces sachets, qui n'ont pas d'égaux pour le traitement des difformités du dos, les faiblesses des organes lombaires et urinaires.

(Victoria Colonist, Sept. 11, 1886.)

Insistez pour avoir ce que vous demandez. On sollicite des correspondances.

McGOWN & COCKBURN,
888 Rue Principale, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.
6m 30,12,86

AVIS.

MUNICIPALITE DE SAINTE-ANNE, VENTE DE TERRAINS POUR TAXES.

En vertu d'un mandat émané par le préfet de la municipalité de Sainte-Anne, sous son seing et le sceau officiel de la dite municipalité, à moi adressé et portant la date du trente-unième jour de mars A.D. 1888, me commandant de prelever sur les divers morceaux de terrains ci-après mentionnes et décrits, les arrérages de taxes dûs sur iceux et les frais :

Je donne par les présentes avis qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, je procederai, jeudi, le troisième jour de mai A.D. 1888, à onze heures de l'avant-midi de ce jour, à l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Boniface, à la vente à l'enchère des dits terrains pour les dits arrérages de taxes et frais.

Description.	Section.	Township.	Range.	No. of acres.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g etc.	Total.	Patented or Unpatented.
NW¼	9	9	7 E	160	42 09	0 80	42 89	Patented
SW¼	9	9	7 E	160	42 09	0 80	42 89	do
N½ L.S. 13	28	9	7 E	20	12 95	0 80	13 75	do
E½ SE¼	5	9	7 E	80	11 01	0 80	11 81	do
All of	4	9	7 E	640	92 55	0 80	93 35	do
NE¼	18	9	7 E	160	70 32	0 80	71 12	do
N½ SW¼ & NW¼	24	8	7 E	240	45 49	0 80	46 29	do
N½ SE¼ & NE¼	31	8	7 E	240	81 83	0 80	82 63	do
N½ SW¼ & NW¼	18	8	6 E	240	22 51	0 80	23 31	do
Lot 8, Ste. Anne	.....	.....	.....	463	150 59	0 80	151 39	do
W½ NW¼ 4 & NE¼	5	9	6 E	240	38 70	0 80	39 50	do
Lot 53, Ste. Anne	.....	.....	.....	220	85 67	0 80	86 47	do
SW¼ & W½ SE¼	3	9	6 E	240	60 42	0 80	61 27	do
N½ NE¼ 4 & SE¼	9	8	6 E	240	61 79	0 80	62 59	do
SE¼ 20 & W½ SW¼	21	8	6 E	240	45 18	0 80	45 98	do
SW¼ & W½ SE¼	2	8	7 E	240	30 60	0 80	31 40	do
NE¼ & E½ NW¼	10	8	7 E	240	42 47	0 80	43 27	do
NE¼ 22 & W½ NW¼	23	8	7 E	240	36 55	0 80	37 35	do
NE¼ 25 & S½ SE¼	36	8	7 E	240	41 47	0 80	42 27	do
NW¼ 2 & E½ NE¼	3	9	6 E	240	60 42	0 80	61 22	do
SW¼ 1 & E½ SE¼	2	8	7 E	240	29 63	0 80	30 43	do
NW¼ 27 & E½ NE¼	28	8	7 E	240	41 47	0 80	42 27	do
SE¼ 23 & N½ NE¼	14	8	7 E	240	21 27	0 80	22 07	do
NE¼	19	7	7 E	160	70 69	0 80	71 49	do
NW¼	15	7	7 E	160	53 89	0 80	54 69	do
S½ NW¼ & SW¼	12	8	7 E	240	60 51	0 80	61 31	do
E½ SE¼ 10 & NE¼	3	8	7 E	240	77 73	0 80	78 53	do
W½ SE¼ & SW¼	10	8	7 E	240	49 43	0 80	50 23	do
NE¼ & N½ SE¼	13	8	7 E	240	18 61	0 80	19 41	do
N½ NW¼ 14 & SW¼	23	8	7 E	240	65 29	0 80	66 09	do
NE¼ & E½ NW¼	20	8	6 E	240	115 02	0 80	115 82	do
East ½ Lot 62, Ste. Anne	.....	.....	.....	96	33 07	0 80	33 87	do
SE¼ & E½ SW¼	1	9	6 E	240	64 90	0 80	65 70	do
SW¼ 5 & E½ SW¼	6	9	6 E	240	80 73	0 80	81 53	do
S½ NE¼ & SE¼	35	8	7 E	240	44 81	0 80	45 61	do
E½ of W½ & W½ NE¼	34	8	7 E	240	67 80	0 80	68 60	do
SE¼ & S½ NE¼	33	8	6 E	240	22 51	0 80	23 31	do
NE¼ fl. & nly. 86 ac. of NW¼	36	8	6 E	240	32 40	0 80	33 20	do
NW¼ & N½ SW¼	31	8	6 E	240	61 83	0 80	62 63	do
SE¼ 33 & W½ SW¼	34	8	7 E	240	67 80	0 80	68 60	do
NW¼ 33 & E½ NE¼	32	8	6 E	240	18 61	0 80	19 41	do
NW¼ & W½ NE¼	32	8	6 E	240	54 64	0 80	55 44	do
NE¼	9	9	7 E	160	67 06	0 80	67 86	do
SE¼ 12 & N½ NE¼	1	9	7 E	240	83 55	0 80	84 35	do
S½ S½ L.S. 1 & 2	32	9	7 E	20	9 27	0 80	10 07	do
W½ SW¼ 1 & SE¼	2	9	6 E	240	85 35	0 80	86 15	do
L.S. 12 of 1 & L.S. 9, 15 & 16	2	7	6 E	160	48 79	0 80	49 59	do
SE¼	6	7	7 E	114	38 15	0 80	38 95	do
NW¼	7	7	8 E	160	47 44	0 80	48 24	do
N½ N½	16	7	7 E	80	24 94	0 80	25 74	do
E½ L.S. 8 & 9	30	7	8 E	40	16 49	0 80	17 29	do
Wly. 5 chs. Lot 80, Ste. Anne	.....	.....	.....	64	21 92	0 80	22 72	do
W½ NE¼ & NW¼	5	8	6 E	240	53 91	0 80	54 71	do
SW¼ 9 & N½ NW¼	4	8	6 E	240	43 33	0 80	44 13	do
Lot 9, Ste. Anne	.....	.....	.....	203	25 48	0 80	26 28	do
Lot 5, Ste. Anne	.....	.....	.....	196⅗	26 28	0 80	27 08	do
S½ SE¼ 6 & SW¼	5	8	6 E	240	30 26	0 80	31 06	do
Ely. 9 chs. Lot 73, Ste. Anne	.....	.....	.....	54	7 70	0 80	8 50	do
S½ frac	9	8	7 E	262	47 19	0 80	47 99	do
N½ NW¼	3	8	6 E	80	14 20	0 80	15 00	do
SE¼ & S½ NE¼	3	8	6 E	240	42 42	0 80	43 22	do
SW¼ & S½ NW¼	4	8	6 E	240	53 91	0 80	54 71	do
SE¼ & E½ NE¼	5	8	6 E	240	51 29	0 80	52 09	do
E½ NE¼	9	8	6 E	80	12 09	0 80	12 89	do
SW¼ & W½ SE¼	2	8	6 E	240	41 03	0 80	41 83	do
SE¼ & S½ NE¼	19	8	6 E	240	30 93	0 80	31 73	do
Lot 21, Ste. Anne	.....	.....	.....	91½	24 35	0 80	25 15	do
Lot 20, Ste. Anne	.....	.....	.....	171	48 46	0 80	49 26	do
N½ NW¼ & NE¼	17	8	6 E	240	43 33	0 80	44 13	do
N½ NE¼	24	8	7 E	80	5 18	0 80	5 98	do
SE¼ 22 & N½ NE¼	15	8	7 E	240	33 54	0 80	34 34	do
S½ frac. SE¼	16	8	6 E	20	2 92	0 80	3 72	do
SW¼ 28 & W½ SE¼	28	8	6 E	240	30 70	0 80	31 50	do
NE¼ & N½ SE¼	19	8	8 E	240	29 59	0 80	30 39	do
SW¼ & S½ NW¼	17	8	6 E	240	46 20	0 80	47 00	do
Lot 26, Ste. Anne	.....	.....	.....	192	47 65	0 80	48 45	do
Ely. 8 chs. Lot 42, Ste. Anne	.....	.....	.....	140	16 75	0 80	17 55	do
SW¼ & W½ SE¼	6	9	6 E	240	58 12	0 80	58 92	do
Ely. 8 chs. Lot 27, Ste. Anne	.....	.....	.....	142	44 56	0 80	45 36	do
Wly. 4 chs. of Ely. 6 chs. North of Public Road & Ely. 6 chs. South of Public Road of Lot 44, Ste. Anne	.....	.....	.....	81	33 28	0 80	34 08	do
Lot 28, Ste. Anne	.....	.....	.....	190	22 73	0 80	23 53	do
SE¼ 34 & N½ NE¼	27	8	7 E	240	33 07	0 80	33 87	do
SE¼ & E½ SW¼	32	8	7 E	240	46 09	0 80	46 89	do
Ely. 17 acres of the most Wly. 100 ac. of SW¼	27	8	6 E	17	3 32	0 80	4 12	do
SW¼ 2 & E½ SE¼	3	9	6 E	240	54 37	0 80	55 17	do
NE¼ & E½ NW¼	13	9	6 E	240	66 10	0 80	66 90	do
NW¼ 14 & E½ NE¼	15	9	6 E	240	56 95	0 80	57 75	do
SW¼ 15 & N½ NW¼	10	9	6 E	240	53 00	0 80	53 80	do
SW¼ & S½ NW¼	10	9	6 E	240	61 17	0 80	61 97	do
NE¼ & N½ SE¼	31	8	6 E	240	21 38	0 80	22 18	do
SE¼	25	8	7 E	240	20 65	0 80	21 45	do
S½ SW¼ 33 & NW¼	28	9	6 E	240	48 71	0 80	49 51	do
NW¼	32	9	7 E	160	30 94	0 80	31 74	do
NW¼	16	9	7 E	160	40 69	0 80	41 49	do
N½ L.S. 5 & 6 S½ L. S. 11 & 12	33	9	7 E	80	16 27	0 80	17 07	do
SE¼	19	9	7 E	160	76 89	0 80	77 69	do
NW¼ & N½ SW¼	27	9	6 E	240	58 22	0 80	59 02	do
SW¼	3	8	7 E	160	35 97	0 80	36 77	do
W½ SE¼	5	9	7 E	80	11 44	0 80	12 24	do
N½ SE¼ & NE¼	27	9	6 E	240	70 94	0 80	71 74	do
E½ SW¼ & SE¼	34	9	6 E	240	56 27	0 80	57 07	do
NW¼	30	9	7 E	160	21 49	0 80	22 29	do
NW¼	15	9	7 E	160	16 80	0 80	17 60	do
SW¼	10	8	6 E	160	39 24	0 80	40 04	do
N½ frac. & SE¼ frac.	10	8	6 E	374.5/10	85 67	0 80	86 47	do
SW¼	23	7	7 E	160	23 24	0 80	24 04	do
Lot 48. Ste. Anne	.....	.....	.....	200	21 16	0 80	21 96	do
Sly. 10 chs. of 34 & Sly. 10 chs. of Ely. ½	33	7	7 E	120	15 07	0 80	15 87	do

Vente de Terrains pour Taxes, Municipalité de Ste. Anne.—*Suite.*

Description.	Section.	Township.	Range.	No. of Acres.	Arrears of Taxes.	Costs of Advert'g &c.	Total.	Patented or Unpatented
SW¼	27	7	7 E	160	30 17	0 80	30 97	Patented
E½ E½	23	7	7 E	160	23 24	0 80	24 04	do
NW¼ & W½ NE¼	7	8	8 E	240	12 08	0 80	12 88	do
NW¼ 13 & S½ SW¼	24	8	7 E	240	18 88	0 80	19 68	do
Wly. 5 65/100 chs. Lot 63, Ste. Anne	.....	.....	.....	88	16 96	0 80	17 86	do
Ely. 8 chs. of Wly. 13 chs. Lot 55, Ste. Anne	.....	.....	.....	158	26 16	0 80	26 96	do
Ely. 2 chs. North of parish road of Lot 44, Ste. Anne	.....	.....	.....	32	5 09	0 80	5 89	do
NE¼ 32 & W½ NW¼	33	8	7 E	240	26 94	0 80	27 74	do
Lot 32, Ste. Anne	.....	.....	.....	97	7 81	0 80	8 61	do
Wly 6 chs. Lot 39, Ste. Anne	.....	.....	.....	92	7 04	0 80	7 84	do
NW¼ 35 & E½ NE¼	34	9	6 E	240	29 11	0 80	29 91	do
Wly. 3 chs. Lot 35, Ste. Anne	.....	.....	.....	52	9 06	0 80	9 87	do
NW¼ frac SW¼ & Wly. 35 50/100 ac. of SE¼	31	7	7 E	374.5/10	227 28	0 80	228 08	do
Ely. 3 chs. of Lot 41	.....	.....	.....	.....	23 58	0 80	24 38	do

Daté à Sainte-Anne, ce 5ème jour d'Avril A.D. 1888.

EUGÈNE PARADIS,
Secrétaire-Trésorier.

AVIS.

Vente de Terrains pour Taxes dans la Municipalte de Saint-Norbert.

En vertu d'un mandat émané par le Préfet de la Municipalité de Saint-Norbert, dans la Province de Manitoba, sous son seing et le sceau officiel de la dite Municipalité de Saint-Norbert, à moi adressé et daté du 3ème jour d'Avril A.D. 1888, me commandant de prélever sur les divers morceaux de terrains ci-après mentionnés et décrits les arrérages de taxes dus respectivement sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne par les présentes avis qu'à moins que les dits arrérages de taxes et frais ne soient auparavant payés, je mettrai les dits terrains en vente, à l'enchère, mardi le 8ème jour de Mai prochain à onze heures de l'avant-midi de ce jour, au bureau de Geo. E. Fortin, avocat, numéro 366, rue Principale, dans la cité de *Winnipeg, Man., pour les dits arrérages* de taxes et frais.

Parish.	Part of Lot.	No. of Lot.	Acres.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g	Total.	Patented or Unpatented.
St. Norbert	Whole ...	220	92	26 05	1 40	27 45	Patented
St. Vital....	do ..	38	59 40/100	13 22	1 40	14 62	do
St. Norbert.	do ..	246	116	33 66	1 40	35 06	do
do	do ..	247	114 50/100	33 22	1 40	34 62	do
Ste. Agathe	W pt of N 5 chs....	612	30	11 29	1 40	12 69	do
St. Norbert.	Whole ...	228	161	52 06	1 40	53 46	do
do	do ..	229	156	49 79	1 40	51 19	do
Ste. Agathe	N½.....	580	174 25/100	46 44	1 40	47 84	do
St. Norbert.	Whole ..	154 in. 2 m	112 80/100	38 80	1 40	40 20	do
do	do ..	217	97 50/100	19 48	1 40	20 88	do
St. Vital....	do ..	58	82	20 65	1 40	22 05	do
Ste. Agathe	do ..	552	235 38/100	49 11	1 40	50 51	do
St. Norbert.	do ..	176 in. 2 m.	118	24 11	1 40	25 51	do
do	do ..	176 out. 2 m	99 59/100	17 72	1 40	19 12	do
do	E part ...	142 do	106	17 50	1 40	18 90	do
do	S part....	153 do	112 79/100	29 53	1 40	30 93	do
do	Whole ...	154 do	91 15/100	24 25	1 40	25 65	do
do	do ..	186 in. 2 m.	104 34/100	41 59	1 40	42 99	do
do	N part W Main Rd	149 do	44	15 00	1 40	16 40	do
do	Whole ...	186 out. 2 m	21	6 62	1 40	8 02	do
Ste. Agathe	do ..	554	171 19/100	45 31	1 40	46 71	do
St. Vital....	W pt exc. 2 ac. near R. River.	49	72 50/100	16 62	1 40	18 02	do
do ...	W pt of E 30 ac...	49	15	8 38	1 40	9 78	do
St. Norbert.	Whole ...	241	180	57 32	1 40	58 72	do
do	do ..	141 out. 2 m	23 90/100	8 37	1 40	9 77	do

Description.	Section.	Township.	Range.	Acres.	Arrears of Taxes.	Costs of Advert'g &c.	Total.	Patented or Unpatented
NE¼ & N½ NW¼	23	7	3 E	240	54 09	1 40	55 49	Patented
SW¼ & S½ SE¼	10	7	3 E	240	38 58	1 40	39 98	do
NE¼ & E½ NW¼	35	7	3 E	240	38 58	1 40	39 98	do
N½ SE¼ & NE¼	36	8	3 E	240	25 46	1 40	26 86	do

Daté à Saint-Norbert, ce 4 avril A.D. 1888.

G. T. LANDRY,
Secrétaire-Trésorier.

RESTAURANT ST. BONIFACE.

M. A. Pétrin a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un Restaurant dans l'ancien magasin de M. Beaupré,

AVENUE TACHÉ, SAINT-BONIFACE.

Cet établissement sera ouvert à toute heure.

Grande variété de pâtisseries,
Huitres,
Fruits,
Viandes et
poissons en conserve.

CIGARES, CIGARETTES

et autres tabacs de première qualité.
2m 22.3.88.

AVIS.

Avis est par les présentes donné que demande sera faite à la Législature de la Province de Manitoba, à sa presente session, d'un acte pour incorporer "La compagnie de pouvoir d'eau et de navigation de Winnipeg," avec pouvoir d'utiliser le pouvoir d'eau de l'Assiniboine, de creuser, faire et exploiter des canaux ou cours d'eau là ou cela sera nécessaire pour faire raccorder l'Assiniboine avec le Lac Manitoba et la Rivière Saskatchewan, et d'exploiter une ligne de bateaux sur les dites eaux et leurs affluents avec pouvoirs d'exproprier et vendre des terrains et d'ériger des lignes de telégraphe et de téléphone en rapport avec les dits travaux.

Daté le 21 mars A.D. 1888.

CHESTER GLASS,
Solliciteur des requérants.
4ins. 29.3.88.

GEO. E. FORTIN,
Avocat.

No. 366, RUE PRINCIPALE,
WINNIPEG.
6m 18,6,85

7⅞ Cords of Beech have been Sawed by one man in nine hours. Hundreds have sawed 5 and 6 cords daily. "Exactly" what every Farmer and Wood Chopper wants. *First order* from your vicinity secures the *agency*. No Duty to pay, we manufacture in Canada. Write for Illustrated Catalogue sent *FREE* to all. Address FOLDING SAWING MACHINE CO., 308 to 311 S. Canal St., Chicago, Ill.

BLUE RIBBON
BINDER TWINE!
Manufactured by
The Dartmouth Ropework Co.,
HALIFAX, NOVA SCOTIA.
SUPERIOR TO ALL!
FARMERS
SHOULD USE NO OTHER.
See that Each Ball is Bound With
A BLUE RIBBON!!
Dealers can have samples and all information by addressing the
DARTMOUTH ROPEWORK CO.,
14 FRONT STREET, WEST,
TORONTO.
N.B.—No Quotations Given for Less Than 10 Tons.